



NOTE DE TRAVAIL

**TROISIÈME CONFÉRENCE SUR L'AVIATION
ET LES CARBURANTS ALTERNATIFS (CAAF/3)**

Dubaï (Émirats arabes unis), 20 – 24 novembre 2023

Point 5 : Examen de la Vision de l'OACI sur les carburants d'aviation durables à l'horizon 2050, y compris les LCAF et d'autres énergies plus propres pour l'aviation, dans le but de définir un cadre mondial

CADRE MONDIAL DE L'OACI POUR UNE ÉNERGIE PLUS PROPRE EN AVIATION

(Note présentée par le Secrétariat de l'OACI)

RÉSUMÉ

La présente note de travail met en relief les travaux en cours sur les résultats possibles de la CAAF/3, notamment un projet de cadre mondial de l'OACI, qui sera examiné par la Conférence.

Les travaux sur les résultats possibles de la CAAF/3 et sur un projet de cadre continuent d'avancer, et toutes les actualisations seront diffusées sous la forme d'une révision de la présente note d'ici la fin d'octobre 2023.

1. INTRODUCTION

1.1 L'Assemblée de l'OACI, à sa 41^e session en octobre 2022, a demandé au Conseil de « continuer d'évaluer les progrès accomplis par rapport à l'élaboration et à l'utilisation de SAF, de LCAF et d'autres sources d'énergie plus propres pour l'aviation, dans le cadre du processus d'état des lieux de l'OACI, et de convoquer la Conférence CAAF/3 en 2023 en vue de réexaminer la Vision pour 2050 de l'OACI sur les SAF, y compris les LCAF et les autres sources d'énergie plus propres pour l'aviation, et de définir un cadre global spécifique conformément à l'initiative Aucun pays laissé de côté et tenant compte des circonstances et des capacités nationales »¹.

1.2 À cet égard, depuis début 2023, un groupe restreint sur les préparatifs de la CAAF/3, sous l'égide du Comité du climat et de l'environnement (CEC) du Conseil de l'OACI, avait envisagé des résultats possibles de la CAAF/3, y compris un projet de cadre mondial de l'OACI, en tenant compte du retour d'information et des commentaires recueillis lors de diverses activités de sensibilisation et de préparation (voir aussi la note CAAF/3-WP/2).

¹ Voir la résolution A41-21, paragraphe 28, alinéa f), de l'Assemblée.

2. CONSULTATIONS PRÉALABLES SUR LES RÉSULTATS DE LA CAAF/3

2.1 Dans le cadre des activités de sensibilisation et de préparation, une consultation préalable sur les résultats de la Conférence CAAF/3 a été menée avec les États à Montréal, les 25 et 26 septembre 2023, afin de mettre l'accent sur les résultats possibles de la conférence, de rapprocher les positions sur autant de questions que possible, et de déterminer quelles divergences subsistent pour trouver des moyens de les aplanir et de faire en sorte que les délibérations de la Conférence CAAF/3 soient davantage axées sur les résultats (voir lettre aux États ENV 9/1 – 23/58).

2.2 Un projet de document sur les résultats possibles de la CAAF/3, tenant compte des progrès accomplis par le groupe restreint du Comité de l'environnement et du climat du Conseil, a été publié sur le site web de la consultation : <https://www.icao.int/Meetings/pre-CAAF3/Pages/default.aspx>. De plus, des opinions et des observations sur le projet de document ont été soumises par 10 États et groupes d'États et par 5 organisations, afin d'en faciliter la communication de manière transparente aux participants de la consultation. La procédure relative à la consultation préalable à la CAAF/3 est aussi publiée sur le site.

3. ACTUALISATIONS POSSIBLES

3.1 Le Comité de l'environnement et du climat du Conseil et son groupe restreint poursuivent les travaux en vue d'élaborer le projet de document sur les résultats possibles de la CAAF/3, et toutes les actualisations seront publiées d'ici la fin d'octobre 2023.